



Sissonne, le 29 novembre 2019

ARRÊTÉ réglementant l'utilisation des terrains de football de Sissonne

Le Maire de la Ville de SISSONNE

Vu la demande de Monsieur le Président de l'Union Sportive Sissonnaise, relative à l'interdiction d'utilisation de l'ensemble des terrains de football en raison des conditions météorologiques et l'état actuel des terrains.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'utilisation de l'ensemble des terrains de football de Sissonne est interdite pour tous les entrainements et compétitions du vendredi 29 novembre 2019 au dimanche 1^{er} décembre 2019.

ARTICLE 2 : Le Président de l'Union Sportive Sissonnaise est chargé d'en interdire l'accès par des moyens appropriés.

ARTICLE 3 : Le Maire est chargé de faire respecter le présent Arrêté.

Christian VANNOBEL
Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Vannobel', written over the official seal.

Destinataires :

Mr le Président de l'Union Sportive Sissonnaise (1)
Gendarmerie (2)
District Aisne de Football (1)
Affichage (5)
Archives (1)